**Publics :**
**Entreprises privées et publiques :** Employeurs, salariés, RH, infirmiers(ères) et toutes personnes appartenant à un organisme de formation.
**Accessibilité :** Session accessible aux personnes en situation de handicap
**Pré-requis :** Néant

**Objectifs :**
- Accueillir une personne en situation de handicap.
- Accompagner une personne en formation dans ma structure.
- Connaitre les partenaires et les acteurs externes pour assurer le conseil et la coordination.
- Animer la thématique de handicap au sein de l'organisme de formation.

**Contenu :**
- Rappel de la loi de 2005.
- Les handicaps reconnus : définitions et attitudes adaptées aux handicaps.
- Rôle et missions principales du référent handicap.
- Positionnement vis-à-vis de la Direction, du client et de l'apprenant.
- Les équipements et outils spécifiques selon la structure de formation.
- Les différents acteurs sur lesquels s'appuyer.
- Etudes de cas propres au monde de la formation.

**Moyens prévus :**
- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur spécialiste dans le domaine du « handicap » et de l'accueil des personnes déficientes.
  Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

**Durée :** 2 jours non consécutifs espacés de 6 mois

**Suivi :** Émargement collectif et individuel

**Évaluation des acquis :**
**A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs**

**Dates :** A définir.

**Lieu :** **Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

**Formation Inter :** AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

**Formation FOAD :** AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).